



Succession tres difficile

Par **fidefer88**, le **21/02/2015 à 23:20**

Bonjour à tous et merci pour l'existence de ce forum !
Voici mon problème. Je désire acheter une petite maison en bien indivisi (un frère et une soeur). Le frère de son côté a signé les papiers, mais la sœur fait la sourde oreille. Je ne connais pas cette personne personnellement, donc je n'ai pas de problème avec elle. Je relance constamment le notaire mais rien ni fait : elle promet de venir signer mais les jours, les mois et même les années passent et toujours rien. Le frère n'ose pas la mettre au tribunal : il en a trop peur. Je sais qu'il en a le droit car le bien se détériore de manière importante (fuites au toit, charpente qui se délabre) et cela porte atteinte à ses intérêts en quelque sorte. Pourriez- vous me dire s' il existe une solution autre que le tribunal ?
Etant donné que ce bien est à part égale, il faudrait au moins trois parts pour forcer la vente!
Ce problème me semble vraiment insoluble. Si vous avez une solution je vous tire mon chapeau.
Par avance, merci à tous !

Par **moisse**, le **22/02/2015 à 08:46**

Bonjour,
Pourriez- vous me dire s' il existe une solution autre que le tribunal ?
Non
En encore vous n'avez aucun droit à agir, c'est au frère en question de saisir le TGI avec l'assistance d'un avocat.
Si vous avez une solution je vous tire mon chapeau.
Vous indiquez que la sœur en question a plusieurs fois manifesté son intention de signer, sans concrétiser cet engagement. Si vous en avez la preuve, vous pouvez forcer la réitération de l'acte de vente.

Par **fidefer88**, le **23/02/2015 à 21:00**

Bonsoir et merci pour vos réponses Moisse. rnPour les preuves, seul le notaire est en contact avec elle et je ne vois pas comment prouver cela ?!rnJe le sais de sa bouche c'est tout et de plus, je ne savais pas que l'on pouvait forcer la réitération de l'acte de vente et dans mon cas, seul le frère a signé le compromis. C'est compliqué !